



SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE

Assises nationales : quelles mesures pour l'hôpital ?

SANTÉ MENTALE : LES CONSTATS



20%

des Français sont touchés par un trouble psychique chaque année



64%

des Français ont déjà ressenti un trouble ou une souffrance psychique



23 milliards d'€

de dépenses au titre de la souffrance psychique et des maladies psychiatriques, soit le 1^{er} poste de dépenses de l'assurance maladie

Les mesures clés pour l'hôpital

+ 800 ETP

dans les centres médicopsychologiques et pour les centres infanto-juvéniles

15 millions d'€

puis 25 millions d'€ dès 2023 pour l'ouverture de lits à la demande en période de tension

+ 20 équipes mobiles

pour la prise en charge des personnes âgées en EHPAD

1,5 million d'€

en 2022, puis 3,5 millions d'€ par an en 2023 pour le renforcement des équipes des centres psychotrauma

4 millions d'€

puis 10 millions d'€ dès 2023 pour le financement d'équipes pluri-professionnelles de médecine générale dans les établissements spécialisés en santé mentale

5 services d'accès aux soins (SAS)

concernés par la régulation psychiatrique 24/24 et 7/7, à hauteur de 1,2 million d'€ en 2022 puis 2,4 millions d'€ dès 2023

➤ Améliorer l'accès aux soins somatiques

Les troubles psychiques s'accompagnent le plus souvent de troubles somatiques.

Les patients de psychiatrie connaissent également des difficultés d'accès aux soins. Afin d'améliorer l'accès aux soins somatiques, il est proposé le financement dans les établissements spécialisés en santé mentale d'équipes pluri-professionnelles de médecine générale. Ces équipes auront une double mission : assurer des consultations de médecine dédiée dans les services psychiatriques

afin de faciliter l'accès aux soins somatiques des patients, de permettre la continuité des soins somatiques nécessaires lors de l'hospitalisation en psychiatrie et de favoriser l'articulation avec les autres spécialités médicales auxquelles le patient a besoin d'avoir accès

Objectif : une équipe de ce type dans une quarantaine d'établissements, notamment parmi les plus démunis en matière de prise en charge somatique


Financement : 4 millions d'€ en 2022, puis 10 millions d'€ par an à partir de 2023

➤ Promouvoir les infirmiers en pratique avancée

Les infirmiers de pratique avancée (IPA) développent des compétences et des responsabilités, auparavant réservées aux seuls médecins. Les IPA évoluent dans plusieurs domaines d'intervention, dont celui de la santé mentale et de la psychiatrie. Depuis 2019, 171 IPA ont été diplômés en santé mentale et 385 sont attendus en formation sur la période 2021-2023



 Renforcement de la **formation sur l'addictologie** dans le domaine d'intervention de la psychiatrie et de la santé mentale

 **Création de places** dédiées à la mention **psychiatrie santé mentale** au sein des **universités**

 Renforcement des effectifs avec **540 IPA supplémentaires**

Financement : 3 millions d'€ en 2022 et 6 millions d'€ par an à partir de 2023

« Un des bénéfices des IPA pour les usagers est d'être plus écouté, d'avoir une démarche plus horizontale dans l'accompagnement dans les soins mais aussi une meilleure connaissance du parcours de soins en psychiatrie. Nous essayons de faire le lien avec tous les intervenants dans le projet de vie de la personne : il s'agit d'en être le fil conducteur »

Yves, IPA